

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 février 2018

### Organisation future du marché électrique européen: Pour l'UFE, le vote en Commission ITRE est une occasion manquée !

*La Commission Industrie, Recherche et Energie a adopté hier les derniers textes encore en discussion du Paquet « Une énergie propre ». Elle a soutenu, avec une large majorité, les projets de rapports sur le règlement et la directive relatifs au marché intérieur de l'électricité, et a donné au rapporteur Krisjanis Karins le mandat pour entamer les négociations en trilogue. Si, pour l'UFE, la reconnaissance du rôle que peuvent jouer les consommateurs au sein du système électrique est un point très positif, elle regrette l'adoption par le Parlement Européen de dispositions relatives à l'organisation du marché qui ne permettront pas de garantir une organisation de marché adaptée aux enjeux de la transition énergétique.*

**L'UFE se réjouit de l'engagement des députés de faire du consommateur l'acteur central du système électrique de demain.** Largement approuvé par les députés, le projet de rapport sur la directive dite « Electricité » fixe le cadre nécessaire pour permettre la participation active des consommateurs. L'UFE est satisfaite en particulier des dispositions concernant **l'agrégation**, qui permettra le développement d'un marché juste pour tous les acteurs.

Pour autant, l'UFE regrette que le Parlement Européen n'ait pas pris la mesure de la nécessité d'un cadre de marché permettant **de garantir la sécurité d'approvisionnement** au meilleur coût pour les consommateurs. Ainsi, les **propositions adoptées relatives aux mécanismes de capacités**, dispositif que l'on peut assimiler à une forme de « réassurance » pour les périodes de tension sur le système électrique, fragilisent la **visibilité nécessaire pour les opérateurs de marché, en contradiction avec l'objectif affiché de garantir la sécurité d'approvisionnement**. L'UFE tient toutefois à saluer la position du Conseil de l'Union européenne qui, pour sa part, reconnaît que de tels mécanismes font partie intégrante de l'architecture des marchés de l'électricité.

Par ailleurs, pour l'UFE, il est regrettable que les propositions du Parlement **sur la réforme des marchés de court-terme et les règles applicables aux échanges transfrontaliers d'électricité** mettent en danger l'intégration des marchés et aient mis l'efficacité du système électrique dans son ensemble au second plan.

Dès lors, et dans la perspective, désormais, des trilogues à venir sur ces deux textes au second semestre, sous présidence autrichienne, **l'UFE appelle les législateurs européens à prendre leurs responsabilités afin de garantir une organisation future du marché de l'énergie adaptée aux enjeux de la transition énergétique.**

En ce sens, l'UFE redit avec force l'importance de **permettre la mise en place des mécanismes de capacités**, et de **prendre en compte les réalités et spécificités nationales et régionales** dans l'organisation future du marché électrique européen.

Contact :

Anne CHENU - +33.6.09.22.77.01 - +33.1.58.56.20.84 – [anne.chenu@ufe-electricite.fr](mailto:anne.chenu@ufe-electricite.fr)  
[@ufelectricite](https://www.ufelectricite.fr)

